



## DELEGATION DE SIGNATURE

### *Direction des projets et de l'appui aux organisations*

Amiens, le 17/11/2021

#### LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L 6143-7 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 21 décembre 2018 nommant Monsieur Yoann LAGORCE en qualité de Directeur Adjoint au C.H.U. Amiens-Picardie ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 nommant Madame Sylvie BEAUCAMP en qualité de Directrice des soins, chargée des opérations et de la conduite des projets institutionnels au CHU d'Amiens-Picardie et au CH de Doullens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu la note de service n°153/19 du 23 décembre 2019 annonçant la prise de fonctions de Madame Sylvie BEAUCAMP en qualité de Directrice des soins, directrice chargée des opérations et de la conduite des projets institutionnels ;

Vu la note de service n°51/21 du 06 mai 2021 modifiant notamment l'organisation de la Direction de la qualité et de la gestion des risques désormais confiée à Madame Sylvie BEAUCAMP ;

Vu la note de service n°101/2021 du 13 septembre 2021 modifiant l'organisation du Pôle Efficience, Finances et Qualité ;

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à Monsieur Yoann LAGORCE, Directeur Adjoint et Coordonnateur du Pôle Efficience, Finances et Qualité, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens :

1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la direction des projets et de l'appui aux organisations à l'exception des documents suivants :

- 1 Les marchés publics
- 2 L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux), au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés à procédure adaptée de fournitures et de services
- 3 Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- 4 Les conventions (coopérations, mise à disposition...)
- 5 Les sanctions disciplinaires

1.2 Toutes correspondances internes et externes concernant la gestion des opérations et à la conduite des projets institutionnels à l'exception :

- ▢ Des courriers adressés aux autorités de tutelle (A.R.S., Ministère...)
- ▢ Des courriers adressés à la Préfecture
- ▢ Des courriers adressés à des élus y compris les réponses aux recommandations de recrutement
- ▢ Des courriers adressés au Président du Conseil de Surveillance ou au Vice-président ou aux membres du conseil de surveillance.
- ▢ Des courriers adressés au Président de la C.M.E. ou à d'autres Présidents de C.M.E.
- ▢ Des courriers adressés au Directeur de l'U.F.R. ou aux directeurs des autres U.F.R.
- ▢ Des courriers adressés aux Directeurs d'autres établissements qu'ils soient publics ou privés.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yoann LAGORCE, Directeur Adjoint et Coordonnateur du Pôle Efficience, Finances et Qualité, délégation de signature est donnée, dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision, à Madame Sylvie BEAUCAMP, Directrice Adjointe.

**Article 3 :** Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.



La Directrice Générale,

Danielle PORTAL

La Directrice des soins,

Sylvie BEAUCAMP

Le Directeur Adjoint  
Coordonnateur du Pôle Efficience,  
Finances et Qualité

Yoann LAGORCE